

Grand Besançon Métropole

Le 13 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 3 octobre 2022

Publié le : 13/10/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 20h38.

<u>Etaient présents</u> : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°38), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), M. Jean-Huques ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Bonnay: M. Gilles ORY Busy: M. Philippe SIMONIN Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalèze: M. René BLAISON Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Olivier LEGAIN Champyans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chaucenne: Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Chevroz: M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois: M. Emile BOURGEOIS Geneuille: M. Patrick OUDOT Gennes: M. Jean SIMONDON La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN Larnod: M. Hugues TRUDET Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ Mamirolle: M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château: Mme Lucie BERNARD Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Novillars: M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: M. Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Patrick AYACHE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit: Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Pascal DERIOT Torpes: M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY (jusqu'à la question n°6 incluse) puis M. Sébastien GIRARDET (à partir de la question n°7)

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Besançon: Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Boussières: M. Eloi JARAMAGO Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Romain VIENET Dannemarie-sur-Crête: Mme Martine LEOTARD Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Grandfontaine: M. Henri BERMOND La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Noironte: M. Claude MAIRE Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: Mme Valérie MAILLARD Villars Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD.

Procurations de vote: Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à partir de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET à M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Laurent CROIZIER à Mme Valérie DRUGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°37 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. Anthony POULIN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°5), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°10), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Martine LEOTARD à M. Olivier LEGAIN, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT, M. Cédric LINDECKER à M. Vincent FIETIER, M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Michel JASSEY (à partir de la question n°23), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2022/006242

Rapport n°18 - Extension du parking de covoiturage de Morre - Avenant à la convention entre l'Etat et GBM

Extension du parking de covoiturage de Morre Avenant à la convention entre l'Etat et GBM

Rapporteur: M. Yves GUYEN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026	Montant prévu au budget 2022 : 1 801 682 €
« Plan de Déplacement Mobilité »	Montant de l'opération : 92 956 €

Résumé

Grand Besançon Métropole a réalisé un parking de covoiturage sur la commune de MORRE. Pour répondre aux besoins des usagers, une extension est prévue sur une parcelle relevant du domaine public de l'Etat. Le présent rapport a pour objet de valider l'avenant à la convention conclue initialement entre l'Etat et GBM.

I - Contexte

Grand Besançon Métropole a réalisé un parking de covoiturage sur la commune de MORRE. Situé sur un axe stratégique d'entrée de ville qui permet le regroupement de passagers de l'ensemble du plateau et du Haut-Doubs. La première phase de travaux créant 35 places de stationnement est finalisée depuis Mai 2021.

Toutefois, compte tenu de sa fréquentation, une deuxième phase permettant d'atteindre les 50 places de stationnement sera réalisée avant la fin d'année 2022.

II - Objet de l'avenant

Le foncier nécessaire à la réalisation de cette extension est situé en partie sur une parcelle cadastrée sous le n°18 et une partie non cadastrée sur l'emprise routière de la RN 57, qui relèvent du domaine de l'Etat.

Par délibération du 25 février 2021, le Conseil de Communauté avait validé la signature de la convention relative à la définition des conditions de réalisation des travaux de voirie concernant la réalisation des travaux relatifs à la première tranche de travaux, sur le domaine de l'Etat.

Un avenant à cette convention, signée le 29 avril 2021, doit être pris pour acter la réalisation de ladite extension.

Le coût du projet est estimé à 77 463.00 € HT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de réalisation du parking de covoiturage de la Vèze entre l'Etat et GBM;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Fabrice TAIL Conseiller

Le secrétaire de séance

Pour: 114

Contre: 0

nunautaire Délégué

Abstention*: 0

Conseiller intéresse

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.



ABENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND BESANÇON

« REALISATION DU PARKING DE COVOITURAGE DE LA VEZE »

Entre:

Le préfet du Doubs, Monsieur Jean-François COLOMBET, représenté par le directeur interdépartemental des routes Est, ayant reçu délégation de signature par arrêté préfectoral du 28 décembre 2021 relative aux pouvoirs de police de la circulation, de police de conservation, de gestion du domaine public routier national, désigné dans ma présente convention sous l'appellation « DIR Est », d'une part :

Et:

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2022,

PREAMBULE

Par convention du 29 avril 2001, l'Etat et la Communauté urbaine du Grand Besançon ont acté la réalisation d'un parking de covoiturage aux abords du giratoire des Mercureaux et situé sur la commune de Morre, sur le domaine public de l'Etat.

La première phase des travaux a permis l'aménagement de 35 places de stationnement.

Compte tenu de sa fréquentation, une deuxième phase permettant d'atteindre les 50 places de stationnement a été validée.

Article 1. Objet de l'avenant

Le foncier nécessaire à la réalisation de cette extension est situé en partie sur une parcelle cadastrée sous le n°18 et une partie non cadastrée sur l'emprise routière de la RN 57, qui relèvent du domaine de l'Etat.

Le présent avenant a pour objet d'acter et valider cette extension, prévue fin 2022, conformément au plan joint en annexe.

Article 2. Autres clauses

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon, le

Le Préfet du Doubs

La Présidente de Grand Besançon Métropole,

Jean-François COLOMBET

Anne VIGNOT